

Mairie de Loreux –

**PROCES-VERBAL de séance du conseil municipal
du 16 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à 18 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la mairie de Loreux, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. GILLET Jean-Luc, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme RENÉ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, Mme Nadia ROSSETTO, M. Joël TARD'HOMME

Absents excusés : M. Alexis RABIER et M. Frédéric BAUDOUIN

Mme Annick RENÉ a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

***Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023
approuvé à l'unanimité***

**Approbation à l'unanimité d'un ajout à l'ordre du jour portant sur la vente de l'ancien
fourneau de la salle des fêtes**

Vente de l'ancien fourneau de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle qu'en raison de sa vétusté, le fourneau à gaz de la salle des fêtes a été remplacé par un fourneau entièrement électrique.

Il propose donc de mettre en vente ce matériel qui ne sert plus pour la commune et demande à l'assemblée d'évaluer son prix de vente.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Fixe le prix de vente du fourneau à gaz à **200 €**
- Charge M. le Maire de procéder à la publicité de cette vente par tous les moyens de communication qu'il pourra utiliser pour mener à bien cette affaire.

Vote : pour : 7

contre : 0

abstention : 0

Révision des tarifs de la salle des animations pour 2024

Après délibération, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle des animations pour 2024 et d'autres matériels en location comme suit :

LOCATION DE LA SALLE	EVENEMENT PONCTUEL SANS CHAUFFAGE	EVENEMENT PONCTUEL AVEC CHAUFFAGE	JOURNEE SANS CHAUFFAGE	JOURNÉE AVEC CHAUFFAGE	WEEK END SANS CHAUFFAGE	WEEK END AVEC CHAUFFAGE
Habitants hors commune	Arrhes : 112 € Solde : 48 € Total : 160 €	Arrhes : 140 € Solde : 60 € Total : 200 €	Arrhes : 72 € Solde : 168 € Total : 240 €	Arrhes : 96 € Solde : 224 € Total : 320 €	Arrhes : 117 € Solde : 273 € Total : 390 €	Arrhes : 162 € Solde : 378 € Total : 540 €
Habitants de LOREUX Réduction de 40 % du montant de location, valable 1 fois par an	Arrhes : 67 € Solde : 29 € Total : 96 €	Arrhes : 84 € Solde : 36 € Total : 120 €	Arrhes : 43 € Solde : 101 € Total : 144 €	Arrhes : 58 € Solde : 134 € Total : 192 €	Arrhes : 70 € Solde : 164 € Total : 234 €	Arrhes : 97 € Solde : 227 € Total : 324 €
ASSOCIATIONS LOREUSOISES	50 € PAR LOCATION					

AUTRES MATERIELS EN LOCATION	MATERIEL AUDIO	VAISSELLE
Habitants hors commune	65 €	1,30 € par couvert
Habitants de LOREUX Réduction de 40 % du montant de location, valable 1 fois par an	39 €	0,78 € par couvert

Vote : pour : 7

contre : 0

abstention : 1

TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVURNES POUR 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour l'année 2024, d'appliquer les montants comme suit :

Emplacement cimetière :

Durée	Tarifs
concession pour 15 ans (2m ²)	100 €
concession pour 30 ans (2m ²)	150 €
concession pour 50 ans (2m ²)	230 €

Site cinéraire - emplacement cavurne :

Durée	Tarifs concession	Tarifs 1 ^{ère} acquisition	Total concession + 1 ^{ère} acquisition
15 ans	100 €	500 €	600 €
30 ans	150 €	500 €	650 €
50 ans	230 €	500 €	730 €

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

TARIFS DES CARTES DE PECHE POUR 2024

M. le Maire rappelle les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De maintenir** les tarifs comme suit :
- **Carte de pêche à la journée : 5 €**
- **Carte de pêche annuelle : 50 €**

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT POUR 2024

Monsieur le Maire informe que jusqu'à l'adoption du budget prévisionnel 2024, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Soit pour la commune de Loreux :

Chapitre Article	libellé	BP 2023 en €	1/4 BP 2024 en €
chapitre 20	immobilisations incorporelles	5 500,00	1 375,00
chapitre 21	immobilisations corporelles	372 465,77	93 116,44
Chapitre 23	Immobilisation en cours	10 000,00	2 500,00
total		387 965,77	96 991,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de **96 991,44 €**.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

LISTE DES BIENS MEUBLES IMPUTÉS EN INVESTISSEMENT EN 2024

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, une liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire, est publiée en annexe de l'arrêté nommé ci-dessus. Cette liste peut être complétée, chaque année, par l'assemblée délibérante, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

La liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature devant faire l'objet d'une délibération cadre annuelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de dresser la liste comme telle :

I. - Administration et services généraux

1. Mobilier : **Fauteuil ergonomique**

2. Ameublement : **Rideaux de scène**

3. Bureautique, informatique, monétique :

Matériel de bureau : **calculatrice, massicot**

Matériel informatique : **disque dur externe**

5. Communication :

Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique : **panneaux, plaquettes et vitrines d'affichage**

Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme : **téléphone, caméra de surveillance**

6. Entretien, nettoyage : **matériel d'entretien, aspirateur**

VI. – Hébergement, hôtellerie, restauration

2. Restauration :

Equipement de la salle des animations : **percolateur ; chaises ; tables**

VII. - Voirie et réseaux divers

1. Installations de voirie : **barrières, panneaux de signalisation**

2. Matériel de voirie : **matériel de salage...**

3. Eclairage public, électricité : **luminaires**

VIII. - Services techniques, atelier et garage

1. Atelier : **matériel électroportatif, casque**

2. Garage : **outillage divers**

Vote : pour : 7

contre : 0

abstention : 0

Décision modificative N°1 du budget primitif 2023
Budget principal

M. le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2023 du budget principal pour pouvoir régler la facture du contrat avec le prestataire informatique.

Elle propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2051 Concessions et droits similaires	0,00 €	100,00 €
TOTAL D20	0,00 €	100,00 €
D-231 Immobilisations corporelles en cours	100,00 €	0,00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	100,00 €	0,00 €
Total investissement	100,00 €	100,00 €

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité les modifications du budget primitif 2023 du budget principal comme exposées ci-dessus.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Création de 2 commissions communales

Après délibération, le Conseil municipal valide la création de la commission comprenant pour :

1) le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat :

- M. Joël HÉRISSET
- M. Joël BRETON
- M. Alexis RABIER
- Mme Florence MAYER

2) Les chemins communaux compos

- M. Joël HÉRISSET
- M. Joël BRETON
- M. Jean-Luc GILLET
- Mme Nadia ROSSETTO

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Aménagement en mobilier de la Mairie
Demande de fonds de concours auprès de la CCRM

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une participation auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour aider la commune à financer l'aménagement en mobilier qui fait suite à la création de nouveaux espaces de la mairie.

Il présente le plan de financement pour cette opération :

DEPENSES	MONTANTS HT
Mobiliers (bureaux, tables et chaises)	8002,00 €
Meubles de cuisine	2 767,00 €
Restauration d'une bibliothèque ancienne	1936,26 €
Équipement électro ménager	308,33 €
Tabourets	398,00 €
Vidéo projecteur	875,00 €
Divers (plaques de porte, porte brochure et porte-manteaux, poubelles)	233,94 €
Total	14 520,50 €

RECETTES	MONTANTS HT
CCRM	7 200,00 €
Reste à charge – Part communale	7 320,50 €
Total	14 520,50 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CCRM à hauteur de **7 200 €** et à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

**Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour des travaux d'aménagement d'une parcelle de terrain
Route de Romorantin**

Cette parcelle est un terrain nu acquis par la commune suite à son statut de « bien sans maître ». Il est situé sur la Route de Romorantin en agglomération.

Aussi, M. le Maire présente un projet d'aménagement paysager et en équipement de mobilier urbain dans le but de créer un espace public extérieur.

Cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement en Territoire Rural dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics extérieurs et à ce titre, une subvention peut être sollicitée à hauteur de 30 % des travaux pour un montant estimé au total à 42 540,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 à hauteur de **30 %** du montant estimé de **42 540,00 € HT**.
- Charge M. le Maire à inscrire la dépense des travaux sur le budget primitif 2024.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

**Demande de subvention au titre de la DDAD 2024 pour des travaux d'aménagement d'une parcelle de terrain
Route de Romorantin**

M. le Maire informe les membres présents que le projet d'aménagement paysager et en équipement de mobilier urbain s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale du Conseil département qui souhaite soutenir les collectivités locales dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Aussi, l'aménagement de la parcelle de terrain de la route de Romorantin étant destinée à être ouverte au public fait que cette opération est éligible à la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) et à ce titre, une subvention peut être sollicitée à hauteur de 30 % des travaux pour un montant estimé au total à 42 540,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Département de Loir-et-Cher au titre de la DDAD 2024 à hauteur de **30 %** du montant estimé de **42 540,00 € HT**.
- Charge M. le Maire à inscrire la dépense des travaux sur le budget primitif 2024.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

**Demande de fonds de concours 2024 auprès de la CCRM
Pour des travaux d'aménagement d'une parcelle de terrain
Route de Romorantin**

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une participation auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour aider la commune à financer les travaux d'aménagement paysager et urbain d'une parcelle de terrain située Route de Romorantin en agglomération.

Il présente le plan de financement pour cette opération :

DEPENSES	MONTANTS HT
Travaux d'aménagement	38 672,00 €
Aléas	3 867,00 €
Total	42 540,00 €

RECETTES	MONTANTS HT
DETR (Etat)	12 762,00 €
DSR (Conseil dépt)	12 762,00 €
Fonds de concours (CCRM)	8 500,00 €
Reste à charge – Part communale	8 516,00 €
Total	42 540,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CCRM à hauteur de **8 500 €** et à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

- **Aliénation d'un chemin communal** : L'enquête publique durera 2 semaines du lundi 20 novembre au lundi 4 décembre 2023 inclus.
- **Défibrillateur** : Une formation pourrait être proposée pour le 19 avril 2024 (date à confirmer).
- **Caméras de vidéoprotection** : Elles ont été installées et mises en service, quatre conseillers municipaux ont été formés pour le visionner les images en cas de besoin uniquement.

- **Nouvelle signalisation au carrefour de Millançay** : Un miroir a été installé à gauche de l'arrêt « STOP » de la route de Romorantin.
- **Borne WIFI** : Elle est installée près de la mairie permettant ainsi une connexion internet dans tous les bâtiments communaux recevant du public (salle des fêtes et maison des associations).
- **Aménagement piéton, route de Romorantin et de Millançay**: Des petits arbustes ont été plantés le long des plateaux ralentisseurs pour une meilleure sécurisation des piétons.
- **Repas des Aînés** : il aura lieu le jeudi 23 novembre à la salle des fêtes.
- **Opération un enfant – un arbre** : L'implantation de 2 arbres aura lieu le dimanche 26 novembre 2023, pour 2 filles nées en 2020 : Gabrille et Lya.
- **Téléthon** : Toutes les activités des 8 et 9 décembre à LOREUX au profit du téléthon sont diffusées sur le site internet de la commune : Loreux.fr et sur PanneauPocket, une application à télécharger sur son smartphone.
- **Vœux du Maire** : La cérémonie aura lieu le samedi 6 janvier 2024 à 18h à la salle des fêtes de Loreux.
- **Rénovation du meuble de la bibliothèque** : M. Jean-Luc GILLET fait remarquer l'absence de finitions de la part du restaurateur au niveau des carreaux. Mme Nadia ROSSETTO explique que cela est dû au temps de séchage qui devait être respecté.
- **Horloge de la gare** : M. Joël TARD'HOMME interroge sur l'existence de l'horloge de la gare qui devait être installée devant la mairie.
- **Bulletin municipal** : réunion de préparation le lundi 11 décembre 2023 à 14h

Fin de séance : 19 h 20

Affiché le 23 novembre 2023

Le Maire,

Joël HÉRISSET



La secrétaire de séance

Annick RENÉ